



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

SPAR GROLEJAC

Le bourg
24250 GROLEJAC
France

N° : FAC00000064

Date : 01/07/2025

N° client : 28

Réf. : Réf. aux BDL00000271 BDL00000294 BDL00000318 BDL00000345

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000271 du 05/05/2025					
PONTE 04.05.25 DLC 01.06.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	24,00	Boites	2,40 €	57,60 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	24,00	Boites	1,20 €	28,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				86,40 €	
Bon de livraison N°BDL00000294 du 13/05/2025					
PONTE 11.05.25 DLC 08.06.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	24,00	Boites	2,40 €	57,60 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	24,00	Boites	1,20 €	28,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				86,40 €	
Bon de livraison N°BDL00000318 du 20/05/2025					
PONTE 18.05.25 DLC 15.06.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	18,00	Boites	2,40 €	43,20 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	18,00	Boites	1,20 €	21,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				64,80 €	
Bon de livraison N°BDL00000345 du 27/05/2025					
PONTE: 25.05.25 DLC: 22.06.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	18,00	Boites	2,40 €	43,20 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	18,00	Boites	1,20 €	21,60 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

SPAR GROLEJAC

Le bourg
24250 GROLEJAC
France

N° : FAC000000064

Date : 01/07/2025

N° client : 28

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				64,80 €	

Détail de la TVA				Total HT	302,40 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	16,63 €
Réduite	302,40 €	5,50%	16,63 €	Total TTC	319,03 €
Règlement		Chèque			
Echéance(s)		319,03 € au 31/07/2025			

Le montant total s'élève à trois cent dix-neuf euros et trois centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).